

TITRE IV - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

CHAPITRE 1 - DEFINITION DES ETATS FINANCIERS

410-1 Toute entité entrant dans le champ d'application du présent système comptable établit annuellement des états financiers.

Les états financiers des entités autres que les très petites entités comprennent :

- un bilan,
- un compte de résultat,
- un tableau des flux de trésorerie,
- un tableau de variation des capitaux propres,
- une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'informations au bilan et au compte de résultat.

410-2 Les considérations à prendre en compte pour l'élaboration et la présentation des états financiers découlent du Cadre Conceptuel du système comptable.

Les états financiers sont l'aboutissement d'un processus de traitement de nombreuses informations et requièrent des travaux de simplification, de synthèse et de structuration.

Ces informations sont collectées, analysées, interprétées, résumées et structurées au travers d'une agrégation présentée dans les états financiers sous forme de rubriques et de totaux. L'étendue du principe d'importance significative détermine l'étendue de cette agrégation, ainsi que l'équilibre entre :

- les avantages procurés aux utilisateurs par la diffusion d'une information détaillée,
- les coûts supportés aussi bien pour élaborer et divulguer cette information que pour l'utiliser.

410-3 Les états financiers sont arrêtés sous la responsabilité des dirigeants de l'entité. Ils sont émis dans un délai maximum de six mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils doivent être distingués des autres informations éventuellement publiées par l'entité.

Chacun des composants des états financiers est clairement identifié et les informations suivantes sont mentionnées de façon précise :

- dénomination sociale, nom commercial, numéro de registre de commerce de l'entité présentant les états financiers,
- nature des états financiers (comptes individuels, comptes consolidés ou comptes combinés),
- date de clôture,
- monnaie de présentation et niveau d'arrondi.

D'autres informations permettant d'identifier l'entité sont également mentionnées :

- adresse du siège social, forme juridique, lieu d'activité et pays d'immatriculation,
- principales activités et nature des opérations effectuées,
- nom de la société mère et éventuellement dénomination du groupe auquel est rattachée l'entité,
- nombre moyen d'employés au cours de la période.

410-4 Les états financiers sont obligatoirement présentés dans la monnaie nationale. Les montants figurant sur les états financiers peuvent être arrondis au millier d'unités.

410-5 Les états financiers fournissent les informations permettant d'effectuer des comparaisons avec l'exercice précédent. Ainsi :

- chacun des postes de bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie comporte l'indication du montant relatif au poste correspondant de l'exercice précédent,
- l'annexe comporte des informations comparatives sous forme narrative descriptive et chiffrée.

Lorsque, par suite d'un changement de méthode d'évaluation ou de présentation, un des postes chiffrés d'un état financier n'est pas comparable à celui de l'exercice précédent, il est nécessaire d'adapter les montants de l'exercice précédent afin de rendre la comparaison possible.

L'absence de comparabilité (du fait d'une durée d'exercice différent ou pour toute autre raison), le reclassement ou les modifications apportées aux informations chiffrées de l'exercice précédent pour les rendre comparables sont expliquées dans l'Annexe.

CHAPITRE 2 - LE BILAN

420-1 Le bilan décrit séparément les éléments d'actif et les éléments de passif. Il fait apparaître de façon distincte au moins les rubriques suivantes lorsqu'il existe des opérations concernant ces rubriques :

- A l'actif :

- les immobilisations incorporelles,
- les immobilisations corporelles,
- les amortissements
- les participations,
- les actifs financiers,
- les stocks,
- les actifs d'impôt (en distinguant les impôts différés),
- les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charges constatées d'avance),
- la trésorerie positive et équivalents de trésorerie positive,

- Au passif :

- les capitaux propres avant distributions décidées ou proposées après la date de clôture, en distinguant le capital émis (dans le cas de sociétés), les réserves, le résultat net de l'exercice et les autres éléments,
- les passifs non courants portant intérêt,
- les fournisseurs et autres créditeurs,
- les passifs d'impôt (en distinguant les impôts différés),
- les provisions pour charges et passifs assimilés (produits constatés d'avance)
- la trésorerie négative et équivalents de trésorerie négative.

Dans le cas de bilan consolidé :

- les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les intérêts minoritaires

420-2 La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

420-3 D'autres informations figurent au bilan ou dans l'annexe :

- description de la nature et de l'objet de chacune des réserves,
- part à plus d'un an des créances et des dettes,
- montants à payer et à recevoir,
 - de la maison mère,
 - des filiales,
 - des entités associées au groupe,
 - des autres parties liées (actionnaires, dirigeants...)
- Dans le cadre des sociétés de capitaux, et pour chaque catégorie d'actions,
 - nombre d'actions autorisées, émises, non entièrement libérées,
 - valeur nominale des actions ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale,
 - évolution du nombre d'actions entre le début et la fin de l'exercice,
 - nombre d'actions détenues par l'entreprise, ses filiales ou les entités associées,
 - actions réservées pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente,
 - droits, privilèges et restrictions éventuelles concernant certaines actions.
- Montant des distributions de dividendes proposées, montant des dividendes privilégiés non comptabilisés (sur l'exercice et en cumul), description des autres engagements financiers vis à vis de certains actionnaires à payer et à recevoir.

420-4 Le bilan des banques et des institutions financières assimilées regroupe les actifs et les passifs par nature et les présente dans un ordre correspondant à leur liquidité et exigibilité relative. En plus des informations mentionnées aux articles précédents et nonobstant les réglementations spécifiques relatives à ce secteur d'activité, il fait apparaître au minimum :

- A l'actif,
 - la situation de trésorerie vis à vis de la banque centrale,
 - les montants de bons du trésor et autres effets pouvant être mobilisés auprès de la banque centrale,
 - les titres d'Etat et autres titres détenus à titre de placement,
 - les placements auprès d'autres banques, les prêts et avances accordés à d'autres banques,
 - les autres placements monétaires,
 - les titres de placement.
- Au passif,
 - les dépôts reçus d'autres banques,
 - les autres dépôts reçus du marché monétaire,
 - les montants dus à d'autres déposants,
 - les certificats de dépôts,
 - les billets à ordre, lettres de change et autres passifs attestés par document,
 - les autres fonds empruntés.

420-5 Aucune compensation n'est possible entre un élément d'actif et un élément de passif du bilan, sauf si cette compensation est effectuée sur des bases légales ou contractuelles, ou si dès

PROJET DE SYSTEME COMPTABLE FINANCIER

l'origine il est prévu de réaliser ces éléments d'actif et de passif simultanément ou sur une base nette.

Ainsi un actif et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'une entité :

- dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés,
- et envisage soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

CHAPITRE 3 - LE COMPTE DE RESULTAT

430-1 Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entreprise au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice : bénéfice/profit ou perte.

430-2 Les informations minimales présentées au compte de résultat sont les suivantes :

- Analyse des charges par nature, permettant de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants : marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation,
- Produits des activités ordinaires,
- Produits financiers et charges financières,
- Charges de personnel,
- Impôts, taxes et versements assimilés,
- Dotations aux amortissements et pertes de valeur concernant les immobilisations corporelles,
- Dotations aux amortissements et pertes de valeur concernant les immobilisations incorporelles,
- Résultat des activités ordinaires,
- Eléments extraordinaires (produits et charges),
- Résultat net de la période avant distribution.
- Pour les sociétés par actions, résultat net par action

Dans le cas de compte de résultat consolidé :

- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises consolidées selon la méthode de mise en équivalence,
- la part des intérêts minoritaires dans le résultat net.

430-3 Les autres informations minimales présentées soit au compte de résultat, soit dans l'annexe en complément du compte de résultat, sont les suivantes :

- Une analyse des produits des activités ordinaires
- Pour les sociétés par actions, le montant des dividendes par action votés ou proposés et le résultat net par action.

Les entreprises ont également la possibilité de présenter dans l'annexe un compte de résultat par fonction. Elles utilisent alors en plus d'une nomenclature des comptes de charges et de produits par nature, une nomenclature des comptes par fonction adaptée à leur spécificité et à leur besoin.

430-4 Les produits et charges résultant de l'activité ordinaire qui sont d'une taille, d'une nature ou d'une incidence telles qu'ils nécessitent d'être mis en évidence pour expliquer les performances de l'entité pour la période sont présentés sous des rubriques spécifiques du compte de résultat (exemple : coût de restructuration, dépréciation exceptionnelle des stocks, coûts résultant d'un abandon partiel d'activité...)

430-5 Le résultat extraordinaire résulte de produits et charges correspondants à des événements ou à des transactions clairement distincts de l'activité ordinaire de l'entité et présentant un caractère exceptionnel (tels qu'expropriations, catastrophe naturelle et imprévisible).

430-6 Le compte de résultat des banques et des institutions financières assimilées regroupe les produits et charges par nature et indique les montants des principaux types de produits et de

charges. Nonobstant les réglementations spécifiques relatives à ce secteur d'activité, le compte de résultat ou l'annexe de ces entités présente :

- les produits d'intérêts et assimilés,
- les charges d'intérêts et assimilées,
- les dividendes reçus,
- les honoraires et les commissions perçus,
- les honoraires et les commissions versés,
- les produits nets résultant de la cession de titres, par catégorie de titres,
- les charges et produits relatifs aux opérations de change,
- les autres produits d'exploitation,
- les pertes sur prêts et avances accordées et non récupérables,
- les charges d'administration générale,
- les autres charges d'exploitation

430-7 Des éléments de produits et de charges sont compensés, et le solde net est présenté au compte de résultat,

- S'ils sont liés à des actifs et des passifs qui font eux-mêmes l'objet d'une compensation conformément aux dispositions de l'article 420-5.
- S'ils résultent d'un ensemble de transactions ou d'événements identiques ou similaires et que leur importance, leur nature ou leur incidence ne nécessite pas une information séparée (exemple : profits et pertes sur instruments financiers détenus dans un portefeuille de transactions).
- Si une telle compensation est imposée ou autorisée par la réglementation (exemple : profits et pertes dégagés sur la sortie d'actifs non courants, conformément à l'article 321-12, ou opérations de couverture de change telles que prévues à l'article 337-5).

430-8 Le résultat tient compte des charges ou des produits qui ont pris naissance au cours de l'exercice même s'ils sont connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des états financiers.

Ainsi les événements survenus postérieurement à la date de clôture mais liés à des circonstances existant à la date de clôture donnent lieu à des ajustements dans la mesure où ils contribuent à fournir des informations permettant une meilleure estimation des actifs ou passifs existant à la clôture de l'exercice.

CHAPITRE 4 - LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (METHODE DIRECTE ET INDIRECTE)

440-1 Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie.

440-2 Un tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice selon leur origine :

- flux générés par les activités opérationnelles (activités qui génèrent des produits et autres activités non liées à l'investissement et au financement)
- flux générés par les activités d'investissement (décaissements sur acquisition et encaissements sur cession d'actifs à long terme),
- flux générés par les activités de financement (activités ayant pour conséquence de modifier la taille et la structure des fonds propres ou des emprunts)

- flux de trésorerie provenant des intérêts des dividendes, présentés séparément et classés de façon permanente d'un exercice à l'autre dans les activités opérationnelles, d'investissement ou de financement.

440-3 Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont présentés soit par une méthode directe soit par une méthode indirecte.

- la méthode directe qui est recommandée consiste:
 - à présenter les principales rubriques d'entrée et de sortie de trésorerie brute (clients, fournisseurs, impôts...) afin de dégager un flux de trésorerie net,
 - à rapprocher ce flux de trésorerie net du résultat avant impôt de la période considérée.
- la méthode indirecte consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte :
 - des effets des transactions sans influence sur la trésorerie (amortissements, variations clients, stocks, variations fournisseurs...)
 - des décalages ou des régularisations (impôts différés...),
 - des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement (plus ou moins values de cession...), ces flux étant présentés distinctement.

440-4 Les disponibilités correspondent :

- aux liquidités, qui comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue (y compris les découverts bancaires remboursables à la demande et autres facilités de caisse),
- aux quasi-liquidités détenues afin de satisfaire les engagements à court terme (placements à court terme très liquides facilement convertibles en liquidités et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

440-5 Les flux de trésorerie suivants peuvent être présentés pour un montant net :

- les liquidités ou quasi-liquidités détenues pour le compte de clients,
- les éléments dont le rythme de rotation est rapide, les montants élevés et les échéances courtes.

CHAPITRE 5 - L'ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

450-1 L'état de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.

Les informations minimales à présenter dans cet état concernent les mouvements liés :

- au résultat net de l'exercice,
- aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres,
- aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significatives,
- aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...)
- aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

CHAPITRE 6 - L'ANNEXE DES ETATS FINANCIERS

460-1 L'annexe des états financiers comporte des informations sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers :

- les règles et les méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers (la conformité aux normes est précisée, et toute dérogation est expliquée et justifiée),
- les compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres,
- les informations concernant les entités associées, les co-entreprises, les filiales ou la société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants : nature des relations, types de transaction, volume et montant des transactions, politique de fixation des prix concernant ces transactions.
- les informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

Une liste des informations qui doivent figurer dans l'annexe est proposée en annexe 2 (modèle d'états financiers).

460-2 Les notes annexes aux états financiers font l'objet d'une présentation organisée. Chacun des postes du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres renvoie à l'information correspondante dans les notes annexes.

460-3 Si des événements se produisent après la date de clôture de l'exercice et n'affectent pas la situation de l'actif et du passif pour la période précédant la clôture, aucun ajustement n'est nécessaire.

Cependant ces événements font l'objet d'une information dans l'annexe s'ils sont d'une importance telle que leur omission pourrait affecter les décisions prises par les utilisateurs des états financiers.

L'information précise alors :

- la nature de l'événement,
- l'estimation de l'impact financier ou les raisons pour lesquelles l'impact financier ne peut pas être estimé.

460-4 Les entités faisant appel public à l'épargne fournissent les informations spécifiques nécessaires aux utilisateurs des états financiers pour :

- comprendre les performances passées,
- évaluer les risques et la rentabilité de l'entité.

Dans ce cadre, elles fournissent en particulier sur la base de leurs états financiers consolidés des informations concernant :

- les différents types de produits et services relevant de leur activité,
- les différentes zones géographiques où elles opèrent.

460-5 Les entités amenées à publier des états financiers intermédiaires sont tenues de respecter pour l'établissement de ces états la même présentation éventuellement sous forme abrégée, le même contenu et les mêmes méthodes comptables que ceux prévus pour les états financiers de fin d'exercice.

ANNEXE 1 - MODELES D'ETATS FINANCIERS

Ces modèles d'états financiers constituent des modèles de base qui doivent être adaptés à chaque entité afin de fournir des informations financières répondant à la réglementation (création de nouvelles rubriques ou sous rubriques ou suppression de rubriques non significatives et non pertinentes au regard des utilisateurs des états financiers).

La colonne 'note' figurant sur chaque état financier permet d'indiquer face à chaque rubrique le renvoi aux notes explicatives figurant éventuellement dans l'Annexe.

BILAN

Exercice clos le

ACTIF	Note	N	N	N	N - 1
		Brut	Amort-Prov.	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT					
ACTIF COURANT					
Stocks et encours					
Créances et emplois assimilés					
Clients					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
TOTAL ACTIF COURANT					
TOTAL GENERAL ACTIF					

BILAN
Exercice clos le

PASSIF	Note	N	N - 1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves / (Réserves consolidées(1))			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net / (Résultat net part du groupe (1))			
Autres capitaux propres – Report à nouveau			
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I			
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts			
Autres dettes			
Trésorerie Passif			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			
TOTAL GENERAL PASSIF			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT
(Par nature)

Période du au

	Note	N	N - 1
Chiffre d'affaires			
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I - Production de l'exercice			
Achats consommés			
Services extérieurs et autres consommations			
II - Consommation de l'exercice			
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)			
Charges de personnel			
Impôts, taxes et versements assimilés			
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V- RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers			
Charges financières			
VI- RESULTAT FINANCIER			
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES			
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges)) (à préciser)			
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)			
XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

COMPTE DE RESULTAT
(Par fonction)

(Exemple)

Période du au

	Note	N	N - 1
Chiffres d'affaires			
Coût des ventes			
MARGE BRUTE			
Autres produits opérationnels			
Coûts commerciaux			
Charges administratives			
Autres charges opérationnelles			
RESULTAT OPERATIONNEL			
Fournir le détail des charges par nature (frais de personnel, dotations aux amortissements)			
Produits financiers			
Charges financières			
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT			
Impôts exigibles sur les résultats ordinaires			
Impôts différés sur résultats ordinaires (variations)			
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Charges extraordinaires			
Produits extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Contenu des rubriques du bilan

BILAN ACTIF
Exercice clos le

ACTIF	N Brut	N Amort./Prov.
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)		
Ecart d'acquisition (ou goodwill)	207	2807, 2907
Immobilisations incorporelles	20 (hors 207)	280 (hors 2807 290(hors 2907))
Immobilisations corporelles	21 / 22 (hors 229)	281,282,291, 292
Immobilisations en cours	23	293
Immobilisations financières		
Titres mis en équivalence – entreprises associées	265	
Autres participations et créances rattachées	26 (hors 265&269)	
Autres titres immobilisés	271/272/273	
Prêts et autres actifs financiers non courants	274/275/276	
TOTAL ACTIF NON COURANT		
ACTIF COURANT		
Stocks et en cours	30 à 38	39
Créances et emplois assimilés		
Clients	41 (hors 419)	491
Autres débiteurs	409, Débit[42,43,44(hors 444à448), 45,46,486,489]	495, 496
Impôts	444, 445, 447	
Autres actifs courants	Débit 48	
Disponibilités et assimilés		
Placements et autres actifs financiers courants	50 (hors 509)	
Trésorerie	519 & autres Débit 51/ débit 52 /, 53, 54	59
TOTAL ACTIF COURANT		
TOTAL GENERAL ACTIF		

Contenu des rubriques du bilan

BILAN PASSIF

Exercice clos le

PASSIF	N
CAPITAUX PROPRES	
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	101, 108
Capital non appelé	109
Primes et réserves (Réserves consolidées (1))	104, 106
Ecart de réévaluation	105
Ecart d'équivalence (1)	107
Résultat net (Résultat net part du groupe) (1)	12
Autres capitaux propres – Report à nouveau	11
Part de la société consolidante) (1)	
Part des minoritaires (1)	
TOTAL I	
PASSIFS NON-COURANTS	
Emprunts et dettes financières	16, 17
Impôts (différés et provisionnés)	134,155
Autres dettes non courantes	229
Provisions et produits comptabilis. d'avance	15 (hors 155) , 131, 132
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II	
PASSIFS COURANTS	
Fournisseurs et comptes rattachés	40 (hors 409)
Impôts	Crédit 444, 445,447
Autres dettes	419, 509, Crédit[42,43, 44 (hors 444 à 447), 45, 46, 48
Trésorerie Passif	519 et autres Crédit51, crédit 52
TOTAL PASSIFS COURANTS III	
TOTAL GENERAL PASSIF	

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Contenu des rubriques du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

(par nature)

Période du au

	N
Ventes et produits annexes	70
Variation stocks produits finis et en cours	71
Production immobilisée	72
Subventions d'exploitation	74
I – Production de l'exercice	
Achats consommés	60
Services extérieurs et autres consommations	61 & 62
II – Consommation de l'exercice	
III VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)	
Charges de personnel	63
Impôts, taxes et versements assimilés	64
IV EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	
Autres produits opérationnels	75
Autres charges opérationnelles	65
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	68
Reprise sur pertes de valeur et provisions	78
V RESULTAT OPERATIONNEL	
Produits financiers	76
Charges financières	66
VI RESULTAT FINANCIER	
VII RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)	
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	695 & 698
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	692 & 693
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORSDINAIRES	
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	
VIII RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)	77
Eléments extraordinaires (charges)) (à préciser)	67
IX RESULTAT EXTRAORDINAIRE	
X RESULTAT NET DE L'EXERCICE	
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)	
XI RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)	
Dont part des minoritaires (1)	
Part du groupe (1)	

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(Méthode directe)

Période du au

	Note	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissement reçus des clients			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi – liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
Variation de trésorerie de la période			
Rapprochement avec le résultat comptable			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
(Méthode indirecte)
Période du au

	Note	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice			
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions			
- Variation des impôts différés			
- Variation des stocks			
- Variation des clients et autres créances			
- Variation des fournisseurs et autres dettes			
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts			
<i>Flux de trésorerie générés par l'activité (A)</i>			
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre de consolidation (1)			
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</i>			
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentation de capital en numéraire			
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</i>			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie d'ouverture			
Trésorerie de clôture			
Incidence des variations de cours des devises (1)			
<i>Variation de trésorerie</i>			

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Note	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et Résultat
Solde au 31 décembre N-2						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés Dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N-1						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profit ou pertes non comptabilisés Dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N						

ANNEXE 2 : CONTENU DE L'ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

L'annexe est un document de synthèse, faisant partie des états financiers. Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète autant que de besoin les informations utiles aux lecteurs des comptes.

Les éléments d'information chiffrés de l'annexe sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux figurant sur les autres documents constituant les états financiers.

Une inscription dans l'annexe ne peut cependant en aucun cas se substituer à une inscription dans un des autres documents des Etats Financiers.

L'annexe comporte des informations portant sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers :

1. Règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers
2. Compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres,
3. Informations concernant les entités associées, filiales ou société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants :
4. Informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

Deux critères essentiels permettent de déterminer les informations à faire figurer dans l'annexe :

- le caractère pertinent de l'information,
- son importance relative.

En effet l'annexe ne doit comprendre que les informations significatives, susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des documents peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

1. Règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers

L'annexe comporte les informations suivantes sur les règles et méthodes comptables dès lors qu'elles sont significatives :

- a) La conformité ou la non-conformité aux normes, toute dérogation par rapport à ces normes devant être expliquée et justifiée.
- b) L'indication des modes d'évaluation appliqués aux divers postes des Etats Financiers, en particulier :
 - En matière d'évaluation des amortissements des éléments corporels et des éléments incorporels figurant au bilan,
 - En matière d'évaluation des titres de participation correspondant à des détentions d'au moins 20% du capital
 - En matière d'évaluation des provisions,
 - En matière d'évaluation et de suivi des stocksEn matière d'évaluation des actifs et des passifs, dans le cas de dérogation à la méthode d'évaluation au coût historique.
- c) La mention des méthodes d'évaluation retenues ou des choix effectués lorsque pour une opération plusieurs méthodes sont admises.
- d) Les explications sur l'absence de comparabilité des comptes ou sur les reclassements ou modifications apportées aux informations chiffrées de l'exercice précédent pour les rendre comparables.
- e) L'incidence sur le résultat des mesures dérogatoires pratiquées en vue d'obtenir des allègements fiscaux.
- f) Les explications sur la mise en œuvre de changement de méthode ou de réglementation : justification de ces changements, impact sur les résultats et capitaux propres de l'exercice et des exercices précédents, méthode de comptabilisation.
- g) L'indication d'éventuelles erreurs significatives corrigées au cours de l'exercice : nature, impact sur les comptes de l'exercice, méthode de comptabilisation, retraitement des informations comparatives de l'exercice précédent (compte pro-forma).

2. Compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres

L'annexe comporte les compléments d'information suivants relatifs au bilan, au compte de résultat, au tableau des flux de trésorerie et à l'état de variation des capitaux propres :

- h) Etat de l'actif immobilisé en indiquant pour chaque poste : les entrées, les sorties et les virements de poste à poste.

- i) Etat des amortissements et des pertes de valeur avec indication des modes de calcul utilisés, des dotations et des reprises effectuées au cours de l'exercice.
- j) Indication relative aux engagements pris en matière de crédit bail : nature des biens, traitement comptable, échéance et montants.
- k) Précisions sur la nature, le montant et le traitement comptable des dettes particulières à durée indéterminée.
- l) Etat des provisions avec indication de la nature précise de chaque provision et de son évolution.
- m) En cas de comptabilisation de valeurs réévaluées :
 - variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart de réévaluation ;
 - mention de la part du capital correspondant à une incorporation de l'écart de réévaluation ;
 - indication des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées, par la mise en évidence des compléments de valeur et des amortissements supplémentaires qui s'y rapportent.
- n) Montant des intérêts et des frais accessoires éventuellement inclus dans le coût de production d'immobilisations et de stocks fabriqués par l'entreprise.
- o) Etat des échéances des créances et des dettes à la date d'arrêté des comptes, (en distinguant les éléments à moins d'un an d'échéance, à échéance comprise entre un et cinq ans, et à plus de cinq ans d'échéance).
- p) Méthode de détermination de la valeur comptable des titres, méthode de traitement des changements de valeur de marché pour les placements comptabilisés à la valeur de marché.
- q) Indication, pour chaque poste d'éléments fongibles de l'actif circulant (stocks, titres de placement, Instruments financiers dérivés) de la différence, lorsqu'elle est d'un montant significatif, entre :
 - d'une part, leur évaluation suivant la méthode pratiquée,
 - d'autre part, leur évaluation sur la base du dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.
- r) Précisions sur la nature, le montant, les évolutions, les pertes de valeur ou amortissements et le traitement comptable :
 - du fonds commercial ou « goodwill »
 - des écarts de conversion en monnaie nationale d'éléments chiffrés en devises ;
 - des produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice ;
 - des produits et charges imputables à un autre exercice (charges et produits constatés d'avance)
 - des éléments extraordinaires ;
 - des dettes et créances d'impôts différés ;
 - des provisions pour engagements de retraite et indemnités assimilées.
 - Des quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

- s) Ventilation du chiffre d'affaires :
 - par catégories d'activités ;
 - par marchés géographiques.
- t) Nature et objet de chacune des réserves figurant en capitaux propres.
- u) Description des produits et charges résultant de l'activité ordinaire mais nécessitant du fait de leur importance ou de leur nature d'être mis en évidence pour expliquer les performances de l'entité pour la période.
Exemple :
 - coût de restructuration,
 - perte de valeur exceptionnelle des stocks,
 - abandon partiel d'activité,
 - Cessions d'immobilisations,
 - Règlements de litiges.

3. Informations concernant les entités associées et les transactions ayant eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants

- v) En ce qui concerne les entités détenues à plus de 20% ou sur lesquelles l'entreprise exerce une influence notable : Indication du nom, du siège social, du montant des capitaux propres du dernier exercice clos et de la fraction de capital détenue.
- w) Pour les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, montant global, pour chaque catégorie :
 - Des avances et crédits alloués avec indication des conditions consenties et des remboursements opérés pendant l'exercice, ainsi que le montant des engagements pris pour leur compte,
 - Des rémunérations brutes globales allouées au titre de l'exercice,
 - Du montant des engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit,
 - Des stocks options.
- x) Indication de la fraction des immobilisations financières, des créances et des dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant :
 - la maison mère,
 - les filiales,
 - les entités associées au groupe,
 - les autres parties liées (actionnaires, dirigeants...)
- y) Nature des relations, types de transaction, volume et montant des transactions, politique de fixation des prix concernant les transactions effectuées au cours de l'exercice avec les entités associées ou leurs dirigeants.

Dans le cadre de comptes consolidés :

- z) Explications sur les entités laissées en dehors du champ d'application de la consolidation :
 - entités pour lesquelles des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur elles par l'entité consolidante.

- Entités dont les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure : situation financière de ces entités, justification de l'absence de consolidation, méthode de comptabilisation des titres.
- aa) Les informations de caractère significatif permettant d'apprécier correctement le périmètre, le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'ensemble constitué par les entités incluses dans la consolidation.
Notamment tableau de variation du périmètre de consolidation précisant les modifications ayant affecté ce périmètre, du fait de la variation du pourcentage de contrôle des entités déjà consolidées, comme du fait des acquisitions et cessions de titres.
- bb) Affectation des écarts de première consolidation et méthode d'amortissement des écarts d'acquisition positif (ou goodwill).

4. Informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières

- cc) Dans le cadre des sociétés de capitaux, et pour chaque catégorie d'actions,
- nombre d'actions autorisées, émises, non entièrement libérées,
 - valeur nominale des actions (ou indication de l'absence de valeur nominale),
 - évolution du nombre d'actions entre le début et la fin de l'exercice,
 - nombre d'actions détenues par l'entreprise, ses filiales ou les entités associées,
 - actions réservées pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente,
 - droits, privilèges et restrictions éventuelles concernant certaines actions.
- dd) Montant des distributions de dividendes proposées, montant des dividendes privilégiés non comptabilisés (sur l'exercice et en cumul), description des autres engagements financiers vis à vis de certains actionnaires à payer et à recevoir.
- ee) Indication des parts bénéficiaires, obligations convertibles, échangeables, bons de souscription, et titres similaires émis par la société avec indication par catégorie de leur nombre, de leur valeur nominale et de l'étendue des droits qu'ils confèrent.
- ff) Effectif moyen employé pendant l'exercice (ventilé par catégorie). L'effectif moyen employé s'entend de l'effectif moyen, salarié d'une part, et mis à la disposition de l'entité pendant l'exercice d'autre part.
- gg) Analyse des éléments significatifs sectoriels par secteur d'activité et par secteur géographique.
- hh) Montant des engagements financiers non inscrits au bilan
- Assortis de sûretés réelles
 - Concernant les effets de commerce et assimilés escomptés non échus,
 - Résultant d'opérations ou de contrats de «portage »,
 - Consentis de manière conditionnelle.
- ii) Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées non comptabilisés à la clôture de l'exercice.

- jj) Informations sur l'ensemble des transactions effectuées au cours de l'exercice sur les marchés de produits dérivés, dès lors qu'elles représentent des valeurs significatives.
- kk) Risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des Etats Financiers et n'ayant pas fait l'objet d'une provision
- ll) Evénements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice, n'affectant pas la situation de l'actif ou du passif de la période précédant la clôture, mais susceptible par leur importance et leur influence probable sur le patrimoine, la situation financière ou l'activité de l'entité d'affecter le jugement des utilisateurs des états financiers.
- mm) Aides publiques non comptabilisées du fait de leur nature mais présentant un caractère significatif ; par exemple, mesures prises par l'Etat destinées à fournir un avantage économique spécifique et bien défini à une entité ou à une catégorie d'entités : octroi de garanties, mise à disposition d'études, octroi de prêts à taux bonifié, mise en place d'une politique d'achat visant à soutenir les ventes.

Modèles de tableaux pouvant figurer dans l'annexe

EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS ET DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Participations					
Autres actifs financiers non courants					

Rq. 1 : Chaque rubrique est à développer au moins selon la nomenclature des postes figurant au bilan

Rq. 2 : La colonne note permet d'indiquer par un renvoi les informations complémentaires portées en annexe concernant

la rubrique (variations résultant de regroupement d'entreprises, méthode d'évaluation...)

Rq. 3 : la colonne augmentation est subdivisée si nécessaire en 'acquisitions', 'apports', 'créations'

Rq. 4 : la colonne diminution est subdivisée si nécessaire en 'cessions', 'scissions', 'mises hors service'

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Eléments sortis	Amortissements cumulés en fin d'exercice
Goodwill					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Participations					
Autres actifs financiers non courants					

Rq. 1 : Chaque rubrique est à développer au moins selon la nomenclature des postes figurant au bilan

Rq. 2 : La colonne note permet d'indiquer par un renvoi les informations complémentaires portées en annexe concernant la rubrique (durées d'utilité ou taux d'amortissement utilisé, modification des taux d'amortissements...)

TABLEAU DES PERTES DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	Pertes de valeur cumulées en début d'exercice	Augmentations Pertes de valeur sur l'exercice	Reprises sur pertes de valeur	Pertes de valeur cumulées en fin d'exercice
Goodwill					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Participations					
Autres actifs financiers non courants					

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (FILIALES ET ENTITES ASSOCIEES)

FILIALES ET ENTITES ASSOCIEES	Notes	Capitaux propres	Dont capital	Quote-part de capital détenu (%)	Résultat dernier exercice	Prêts et avances accordés	Dividendes encaissés	Valeur comptable des titres détenus
FILIALES								
Entité A								
Entité B								
ENTITES ASSOCIEES								
Entité 1								
Entité 2								

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	Provisions cumulées en début d'exercice	Dotations de L'exercice	Reprises sur l'exercice	Provisions cumulées en fin d'exercice
PROVISIONS PASSIFS NON COURANTS					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions sur litiges					
.....					
TOTAL					

PROVISIONS PASSIFS COURANTS					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Autres provisions liées au personnel					
Provisions pour impôts					
TOTAL					

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

RUBRIQUES ET POSTES	Notes	A un an Au plus	A plus d'un an Et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	TOTAL
CREANCES					
Prêts					
Clients					
Impôts					
Autres débiteurs					
TOTAL					
DETTES					
Emprunts					
Autres dettes					
Fournisseurs					
Impôts					
Autres créditeurs					
TOTAL					

DEUXIEME PARTIE - NOMENCLATURE ET FONCTIONNEMENT DES COMPTES

TITRE I - NOMENCLATURE DES COMPTES

CHAPITRE 1 - PRINCIPES DU PLAN DE COMPTES

510-1 Chaque entité établit au moins un plan de comptes adapté à sa structure, son activité, et ses besoins en information de gestion. Le compte est la plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables.

Les comptes sont regroupés en catégories homogènes appelées classe. Il existe deux catégories de classe de comptes :

- des classes de comptes de situation
- des classes de comptes de gestion.

Chaque classe est subdivisée en comptes qui sont identifiés par des numéros à deux chiffres ou plus, dans le cadre d'une codification décimale.

CHAPITRE 2 - CADRE COMPTABLE OBLIGATOIRE

520-1 Un résumé du plan de comptes présentant pour chaque classe la liste des comptes à deux chiffres constitue le cadre comptable dont l'application est obligatoire pour toutes les entités quelle que soit leur activité et quelle que soit leur taille sauf dispositions spécifiques les concernant. A l'intérieur de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Une nomenclature de comptes à trois chiffres ou plus est également proposée.

521 Les opérations relatives au bilan sont réparties en cinq classes de comptes qualifiées de comptes de bilan.

Le cadre comptable de ces comptes de bilan est le suivant :

- **Classe 1 Comptes de capitaux**
 - 10 Capital, réserves et assimilées
 - 11 Report à nouveau
 - 12 Résultat de l'exercice
 - 13 Produits et charges différés – hors cycle d'exploitation
 - 14 Disponible
 - 15 Provisions pour charges – passifs non courants
 - 16 Emprunts et dettes assimilés
 - 17 Dettes rattachées à des participations
 - 18 Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation
 - 19 (disponible)

- **Classe 2 Comptes d'immobilisations**
 - 20 Immobilisations incorporelles
 - 21 Immobilisations corporelles
 - 22 Immobilisations en concession
 - 23 Immobilisations en cours

- 24 (disponible)
- 25 (disponible)
- 26 Participations et créances rattachées à des participations
- 27 Autres immobilisations financières
- 28 Amortissement des immobilisations
- 29 Pertes de valeur sur immobilisations

- **Classe 3 Comptes de stocks et en-cours**
 - 30 Stocks de marchandises
 - 31 Matières premières et fournitures
 - 32 Autres approvisionnements
 - 33 En-cours de production de biens
 - 34 En cours de production de services
 - 35 Stocks de produits
 - 36 Stocks provenant d'immobilisations
 - 37 Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou consignation)
 - 38 Achats stockés
 - 39 Pertes de valeur sur stocks et en cours

- **Classe 4 Comptes de tiers**
 - 40 Fournisseurs et comptes rattachés
 - 41 Clients et comptes rattachés
 - 42 Personnel et comptes rattachés
 - 43 Organismes sociaux et comptes rattachés
 - 44 Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés
 - 45 Groupe et associés
 - 46 Débiteurs divers et créditeurs divers
 - 47 Comptes transitoires ou d'attente
 - 48 Charges ou produits constatés d'avance et provisions
 - 49 Pertes de valeur sur comptes de tiers

- **Classe 5 Comptes financiers**
 - 50 Valeurs mobilières de placement
 - 51 Banques, établissements financiers et assimilés
 - 52 Instruments financiers dérivés
 - 53 Caisse
 - 54 Régies d'avances et accréditifs
 - 55 (disponible)
 - 56 (disponible)
 - 57 (disponible)
 - 58 Virements internes
 - 59 Pertes de valeur sur actifs financiers courants

521-1 Les opérations relatives au compte de résultat (présentation par nature de charges) sont réparties en deux classes de comptes qualifiées de comptes de gestion.
Le cadre comptable de ces comptes de gestion par nature est le suivant :

- **Classe 6 Comptes de charges**
 - 60 Achats consommés
 - 61 Services extérieurs
 - 62 Autres services extérieurs
 - 63 Charges de personnel
 - 64 Impôts, taxes et versements assimilés
 - 65 Autres charges opérationnelles
 - 66 Charges financières
 - 67 Eléments extraordinaires (charges)
 - 68 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur
 - 69 Impôts sur les résultats et assimilés

- **Classe 7 Comptes de produits**
 - 70 Ventes de marchandises, de produits fabriqués –de prestations de services et produits annexes.
 - 72 Production stockée ou déstockée
 - 73 Production immobilisée
 - 74 Subventions d’exploitation
 - 75 Autres produits opérationnels
 - 76 Produits financiers
 - 77 Eléments extraordinaires (produits)
 - 78 Reprises sur pertes de valeur et provisions
 - 79 (disponible).

521-2 Les classes 0, 8 et 9 non utilisées au niveau du cadre comptable sont utilisées librement par les entités pour le suivi de leur comptabilité de gestion, de leurs engagements financiers hors bilan, ou d’éventuelles opérations particulières qui n’auraient pas leur place dans les comptes des classes 1 à 7.

Un suivi permanent des engagements financiers hors bilan constitue une obligation ; la situation de ces engagements en fin de période figure dans l’annexe des états financiers.

NOMENCLATURE DES COMPTES A TROIS CHIFFRES

- 1 CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX**
 - 10 Capital, réserves et assimilés**
 - 101 Capital émis (capital social ou fonds de dotation, ou fonds d'exploitation)
 - 103 Primes liées au capital social
 - 104 Ecart d'évaluation
 - 105 Ecart de réévaluation
 - 106 Réserves (légale, statutaire, ordinaire, réglementée)
 - 107 Ecart d'équivalence
 - 108 Compte de l'exploitant
 - 109 Capital souscrit non appelé
 - 11 Report à nouveau**
 - 12 Résultat de l'exercice**
 - 13 Produits et charges différés – hors cycle d'exploitation**
 - 131 Subventions d'équipement
 - 132 Autres subventions d'investissements
 - 133 Impôts différés actif
 - 134 Impôts différés passif
 - 138 Autres produits et charges différés
 - 15 Provisions pour charges - passifs non courants**
 - 153 Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 155 Provisions pour impôts
 - 156 Provisions pour renouvellement des immobilisations (concession)
 - 158 Autres provisions pour charges – passifs non courants
 - 16 Emprunts et dettes assimilés**
 - 161 Titres participatifs
 - 162 Emprunts obligataires convertibles
 - 163 Autres emprunts obligataires
 - 164 Emprunts auprès des établissements de crédit
 - 165 Dépôts et cautionnements reçus
 - 167 Dettes sur contrat de location-financement
 - 168 Autres emprunts et dettes assimilés
 - 169 Primes de remboursement des obligations
 - 17 Dettes rattachées à des participations**
 - 171 Dettes rattachées à des participations groupe
 - 172 Dettes rattachés à des participations hors groupe
 - 173 Dettes rattachés à des sociétés en participation
 - 178 Autres dettes rattachés à des participations

- 18 Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation**
 - 181 Comptes de liaison entre établissements
 - 188 Comptes de liaison entre sociétés en participation

19 (disponible)

2 CLASSE 2 – COMPTES D'IMMOBILISATIONS

20 Immobilisations incorporelles

- 203 Frais de développement immobilisables
- 204 Logiciels informatiques et assimilés
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques
- 207 Ecart d'acquisition – « goodwill »
- 208 Autres immobilisations incorporelles

21 Immobilisations corporelles

- 211 Terrains
- 212 Agencements et aménagements de terrain
- 213 Constructions
- 215 Installations techniques, matériel et outillage industriels
- 218 Autres immobilisations corporelles

22 Immobilisations en concession

- 221 Terrains en concession
- 222 Agencements et aménagements de terrain en concession
- 223 Constructions en concession
- 225 Installations techniques en concession
- 228 Autres immobilisations corporelles en concession
- 229 Droits du concédant

23 Immobilisations en cours

- 232 Immobilisations corporelles en cours
- 237 Immobilisations incorporelles en cours
- 238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations

24 (disponible)

25 (disponible)

26 Participations et créances rattachées à des participations

- 261 Titres de filiales
- 262 Autres titres de participation
- 265 Titres de participation évalués par équivalence (entreprises associés)
- 266 Créances rattachées à des participations groupe
- 267 Créances rattachés à des participations hors groupe

- 268 Créances rattachés à des sociétés en participation
- 269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

27 Autres immobilisations financières

- 271 Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille
- 272 Titres représentatifs de droit de créance (obligations, bons)
- 273 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
- 274 Prêts et créances sur contrat de location-financement
- 275 Dépôts et cautionnements versés
- 276 Autres créances immobilisées
- 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

28 Amortissement des immobilisations

- 280 Amortissement des immobilisations incorporelles
 - 2803 Amortissement des frais de recherche et développement immobilisables
 - 2804 Amortissement des logiciels informatiques et assimilés
 - 2805 Amortissement concessions & droits similaires, brevets, licences, marques
 - 2807 Amortissement écart d'acquisition (goodwill)
 - 2808 Amortissement autres immobilisations incorporelles
- 281 Amortissement des immobilisations corporelles
 - 2812 Amortissement agencements et aménagements de terrain
 - 2813 Amortissement constructions
 - 2815 Amortissement Installations techniques
 - 2818 Amortissement autres immobilisations corporelles
- 282 Amortissement des immobilisations mises en concession

29 Pertes de valeur sur immobilisations

- 290 Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles
 - 2903 Pertes de valeur sur frais de recherche et développement immobilisables
 - 2904 Pertes de valeur sur logiciels informatiques et assimilés
 - 2905 Pertes de valeur sur concessions & droits similaires, brevets, licences, marques
 - 2907 Pertes de valeur sur écart d'acquisition
 - 2908 Pertes de valeur sur autres immobilisations incorporelles
- 291 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles
 - 2912 Pertes de valeur sur agencements et aménagements de terrain
 - 2913 Pertes de valeur sur constructions
 - 2915 Pertes de valeur sur Installations techniques
 - 2918 Pertes de valeur sur autres immobilisations corporelles
- 292 Pertes de valeur sur immobilisations mises en concession
- 293 Pertes de valeur sur immobilisations en cours
- 296 Pertes de valeur sur participations et créances rattachées à participations
- 297 Pertes de valeur sur autres titres immobilisés
- 298 Pertes de valeur sur autres actifs financiers immobilisés

- 3** **CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS**
- 30** **Stocks de marchandises**
- 31** **Matières premières et fournitures**
- 32** **Autres approvisionnements**
 - 321 Matières consommables
 - 322 Fournitures consommables
 - 326 Emballages
- 33** **En cours de production de biens**
 - 331 Produits en cours
 - 335 Travaux en cours
- 34** **En cours de production de services**
 - 341 Etudes en cours
 - 345 Prestations de services en cours
- 35** **Stocks de produits**
 - 351 Produits intermédiaires
 - 355 Produits finis
 - 358 Produits résiduels ou matières de récupération (déchets, rebuts)
- 36** **Stocks provenant d'immobilisations**
- 37** **Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en consignation)**
- 38** **Achats stockés**
- 39** **Pertes de valeur sur stocks et en cours**
 - 390 Pertes de valeur sur Stocks de marchandises
 - 391 Pertes de valeur sur Matières premières et fournitures
 - 392 Pertes de valeur sur Autres approvisionnements
 - 393 Pertes de valeur sur En cours de production de biens
 - 394 Pertes de valeur sur En cours de production de services
 - 395 Pertes de valeur sur stocks de produits
 - 397 Pertes de valeur sur Stocks à l'extérieur
- 4** **CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS**
- 40** **Fournisseurs et comptes rattachés**
 - 401 Fournisseurs de stocks et services
 - 403 Fournisseurs effets à payer
 - 404 Fournisseurs d'immobilisations
 - 405 Fournisseurs d'immobilisations effets à payer

- 408 Fournisseurs factures non parvenues
- 409 Fournisseurs débiteurs : avances et acomptes versés, RRR à obtenir, autres créances

41 Clients et comptes rattachés

- 411 Clients
- 413 Clients, effets à recevoir
- 416 Clients douteux
- 417 Créances sur travaux ou prestations en cours
- 418 Clients - produits non encore facturés
- 419 Clients créditeurs – avances reçues, RRR à accorder et autres avoirs à établir

42 Personnel et comptes rattachés

- 421 Personnel, rémunérations dues
- 422 Fonds des œuvres sociales
- 423 Participation des salariés au résultat
- 425 Personnel, avances et acomptes accordés
- 426 Personnel, dépôts reçus
- 427 Personnel, oppositions
- 428 Personnel, charges à payer et produits à recevoir

43 Organismes sociaux et comptes rattachés

- 431 Sécurité sociale
- 432 Autres organismes sociaux
- 438 Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir

44 Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés

- 441 Etat et autres collectivités publiques, subventions à recevoir
- 442 Etat, impôts et taxes recouvrables sur des tiers
- 443 Opérations particulières avec l'Etat et les collectivités publiques
- 444 Etat, impôts sur les résultats
- 445 Etat, taxes sur le chiffre d'affaires
- 446 Organismes internationaux
- 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés
- 448 Etat, charges à payer et produits à recevoir (hors impôts)

45 Groupe et Associés

- 451 Opérations Groupe
- 455 Associés - comptes courants
- 456 Associés, opérations sur le capital
- 457 Associés, dividendes à payer
- 458 Associés, opérations faites en commun ou en groupement

46 Débiteurs divers et créditeurs divers

- 462 Créances sur cessions d'immobilisations
- 464 Dettes sur acquisitions valeurs mobilières de placement & Instruments financiers dérivés

- 465 Créances sur cessions valeurs mobilières de placement & Instruments financiers dérivés
- 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs
- 468 Divers charges à payer et produits à recevoir

- 47 Comptes transitoires ou d'attente**

- 48 Charges ou produits constatés d'avance et provisions**
 - 481 Provisions - passifs courants
 - 486 Charges constatées d'avance
 - 487 Produits constatés d'avance

- 49 Pertes de valeur sur comptes de tiers**
 - 491 Pertes de valeur sur comptes de clients
 - 495 Pertes de valeur sur comptes du groupe et sur associés
 - 496 Pertes de valeur sur comptes de débiteurs divers
 - 498 Pertes de valeur sur autres comptes de tiers

- 5 CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS**
 - 50 Valeurs mobilières de placement**
 - 501 Part dans des entreprises liées
 - 502 Actions propres
 - 503 Autres actions ou titres conférant un droit de propriété
 - 506 Obligations, bons du trésor et bons de caisse à court terme
 - 508 Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilés
 - 509 Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées

 - 51 Banque, établissements financiers et assimilés**
 - 511 Valeurs à l'encaissement
 - 512 Banques comptes courants
 - 515 Trésor public et établissements publics
 - 517 Autres organismes financiers
 - 518 Intérêts courus
 - 519 Concours bancaires courants

 - 52 Instruments financiers dérivés**

 - 53 Caisse**

 - 54 Régies d'avances et accreditifs**
 - 541 Régies d'avances
 - 542 Accreditifs

58 Virements internes

- 581 Virements de fonds
- 588 Autres virements internes

59 Pertes de valeur sur actifs financiers courants

- 591 Pertes de valeur sur valeurs en banque et Etablissements financiers
- 594 Pertes de valeurs sur régies d'avances et accréditifs

6 CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES

60 Achats consommés

- 600 Achats de marchandises vendues
- 601 Matières premières
- 602 Autres approvisionnements
- 603 Variations des stocks
- 604 Achats d'études et de prestations de services
- 605 Achats de matériels, équipements et travaux
- 607 Achats non stockés de matières et fournitures
- 608 Frais accessoires d'achat
- 609 Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats

61 Services extérieurs

- 611 Sous-traitance générale
- 613 Locations
- 614 Charges locatives et charges de copropriété
- 615 Entretien, réparations et maintenance
- 616 Primes d'assurances
- 617 Etudes et recherches
- 618 Documentation et divers
- 619 Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs

62 Autres services extérieurs

- 621 Personnel extérieur a l'entreprise
- 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
- 623 Publicité, publication, relations publiques
- 624 Transports de biens et transport collectif du personnel
- 625 Déplacements, missions et réceptions
- 626 Frais postaux et de télécommunications
- 627 Services bancaires et assimilés
- 628 Cotisations et divers
- 629 Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs

63 Charges de personnel

- 631. Rémunérations du personnel
- 634 Rémunérations de l'exploitant individuel

- 635 Cotisations aux organismes sociaux
- 636 Charges sociales de l'exploitant individuel
- 637. Autres charges sociales
- 638 Autres charges de personnel

- 64 Impôts, taxes et versements assimilés**
 - 641 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
 - 642 Impôts et taxes non récupérables sur chiffre d'affaires
 - 645 Autres impôts et taxes (hors impôts sur les résultats)

- 65 Autres charges opérationnelles**
 - 651 Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires
 - 652 Moins values sur sortie d'actifs immobilisés non financiers
 - 653 Jetons de présence
 - 654 Pertes sur créances irrécouvrables
 - 655 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
 - 656 Amendes et pénalités, subventions accordés, dons et libéralités
 - 657 Charges exceptionnelles de gestion courante
 - 658 Autres charges de gestion courante

- 66 Charges financières**
 - 661 Charges d'intérêts
 - 664 Pertes sur créances liées a des participations
 - 665 Ecart d'évaluation sur actifs financiers - Moins-values
 - 666 Pertes de change
 - 667 Pertes nettes sur cessions d'actifs financiers
 - 668 Autres charges financières

- 67 Eléments extraordinaires- charges**

- 68 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur**
 - 681 Dotations aux amortissements, prov. et pertes de valeur - actifs non courants
 - 682 Dotations aux amort, prov. et pertes de valeur des biens mis en concession
 - 685 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur – actifs courants
 - 686 Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur- éléments financiers

- 69 Impôts sur les résultats et assimilés**
 - 692 Imposition différée actif
 - 693 Imposition différée passif
 - 695 Impôts sur les bénéfices basés sur le résultat des activités ordinaires
 - 698 Autres impôts sur les résultats

CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS

- 70 Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de service et produits annexes**
 - 700 Ventes de marchandises
 - 701 Ventes de produits finis
 - 702 Ventes de produits intermédiaires
 - 703 Ventes de produits résiduels
 - 704 Vente de travaux
 - 705 Vente d'études
 - 706 Autres prestations de services
 - 708 Produits des activités annexes
 - 709 Rabais, remises et ristournes accordés

- 72 Production stockée ou destockée**
 - 723 Variation de stocks d'en-cours
 - 724 Variation de stocks de produits

- 73 Production immobilisée**
 - 731 Production immobilisée d'actifs incorporels
 - 732 Production immobilisée d'actifs corporels

- 74 Subventions d'exploitation**
 - 741 Subvention d'équilibre
 - 748 Autres subventions d'exploitation

- 75 Autres produits opérationnels**
 - 751 Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et valeurs similaires
 - 752 Plus values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers
 - 753 Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs ou de gérant
 - 754 Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice
 - 755 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
 - 756 Rentrées sur créances amorties
 - 757 Produits exceptionnels sur opérations de gestion
 - 758 Autres produits de gestion courante

- 76 Produits financiers**
 - 761 Produits des participations
 - 762 Revenus des actifs financiers
 - 765 Ecart d'évaluation sur actifs financiers – Plus-values
 - 766 Gains de change
 - 767 Profits nets sur cessions d'actifs financiers
 - 768 Autres produits financiers

78 Reprises sur pertes de valeur et provisions

781 Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions - actifs non courants

785 Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions - actifs courants

786 Reprises financières sur pertes de valeur et provisions